



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION ENTRE LES VILLAGES CLUBS DU SOLEIL ET LE CCAS POUR LE SEJOUR DES SENIORS A LA BAULE DU 9 AU 16 SEPTEMBRE 2023 DANS LE CADRE DU PROGRAMME "SENIORS EN VACANCES" PROPOSE PAR L'ANCV

**DÉCISION N° DM-CCAS-22-017
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT l'offre du programme « Séniors en vacances » de l'ANCV qui permet aux séniors de bénéficier d'une participation au coût de leur séjour ;

CONSIDÉRANT la proposition des Villages Clubs du Soleil, représenté par Rémi CHRETIEN, directeur commercial, situés 23 rue François-Simon 13003 Marseille, d'organiser dans le cadre de ce programme un séjour en pension complète avec animations à la Baule du 9 au 16 septembre 2023, pour un montant total de 17 935€ TTC (Dix-sept mille neuf cent trente-cinq euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER la proposition des Villages Clubs du Soleil, représenté par Rémi CHRETIEN, directeur commercial, situés 23 rue François Simon 13003 Marseille; d'organiser, dans le cadre du programme « Seniors en vacances » de l'ANCV, un séjour en pension complète avec animations à la Baule du 9 au 16 septembre 2023, pour un montant total de 17 935€ TTC (Dix-sept mille neuf cent trente-cinq euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON